



Infos communales Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 1^{er} juillet 2022

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Valérie AUBRY - Cédric BECKER - Céline BLONDEAU
Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART

Présents en visio-conférence :

Marc BOUTEILLE – Françoise MERLLIE

Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Yves LAURANSON : Pouvoir donné à Anthony TISSEUR
Cédric NICLOU : Pouvoir donné à Cédric BECKER

A l'ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal**
- **Comptabilité : Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023**
- **Subvention 2022 pour le programme partenarial de l'agence d'urbanisme EPURES**
- **Mise en place du Compte Epargne Temps pour les agents de la collectivité**
- **Publication des actes administratifs**
- **Personnel Communal : Recrutement des contractuels pour les besoins temporaires et accroissement temporaire d'activité**
- **Tarif des encarts publicitaires pour le Bulletin Communal 2022**
- **Tarif des services périscolaires**
- **Questions diverses**

N'oubliez pas de
regarder l'...

Agenda!

Communal en Page 2.



BONNES VACANCES



Du lundi 11 juillet au vendredi 5 août 2022

- Centre aéré sous couvert de la MJC – Il aura lieu cette année à la Halle des sports à Saint-Médard-en-Forez – Accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18 heures.

Jeudi 4 août 2022 de 14h30 à 16h30 – Rendez-vous devant l'église

- Ateliers Découvertes Insolites – « A vos pierres, prêts, sculptez ! »
Plus d'infos Page 9

Vendredi 9 septembre 2022 à 19 heures

- Conseil Municipal

Samedi 24 septembre 2022 – Départ prévu à 20 heures

- Marche de nuit organisée par le CCAS de la commune

Samedi 1^{er} octobre 2022 à partir de 13h30

- Course de vélos organisée par les Cyclos Randonneurs de Saint-Galmier

Vendredi 14 octobre 2022 à 19 heures

- Conseil Municipal

Vendredi 18 novembre 2022 à 19 heures

- Conseil Municipal

Samedi 19 novembre 2022 à 12 heures

- Repas des aînés de la commune organisé par le Comité des Fêtes et financé par le CCAS.

Vendredi 16 décembre 2022 à 19 heures

- Conseil Municipal



Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Comptabilité : Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023

Madame Nadine ESCOT, Secrétaire Générale, explique au Conseil Municipal qu'en application de la loi NOTRe, les collectivités territoriales peuvent par délibération choisir d'adopter la nomenclature M57 applicable aux métropoles. Cette instruction est récente et c'est la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète également. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2024.



Aussi, il est proposé à l'assemblée d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal et celui de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette nomenclature permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal et le budget assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023.

Subvention 2022 pour le programme partenarial de l'agence d'urbanisme EPURES

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, propose à l'assemblée d'approuver une convention avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures dont le rôle est de suivre les évolutions urbaines, développer l'observation territoriale, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement... Le montant de la subvention s'élève à 24 600 euros pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'avenant financier avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise.



Mise en place du Compte Epargne Temps pour les agents de la collectivité

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose à l'assemblée le Compte Epargne Temps, CET. Ce dernier est ouvert de droit et sur la demande des fonctionnaires titulaires et des agents contractuels de droit public, qu'ils occupent un emploi à temps complet ou un ou plusieurs emplois à temps non complet sous réserve :

- Qu'ils ne relèvent pas d'un régime d'obligations de service défini par leur statut particulier comme les professeurs, les assistants d'enseignement artistique
- Qu'ils soient employés de manière continue et aient accompli au moins une année de service

A noter : Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'instituer le CET au sein de la commune de Saint-Médard et d'en fixer les modalités d'application de la façon suivante :

✚ Alimentation du CET

- ✓ Report de congés annuels sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel) ainsi que les jours de fractionnement
- ✓ Le report des jours de repos compensateurs : heures supplémentaires, complémentaires effectuées à raison de 5 jours par an
- ✓ Plafond global de 60 jours

✚ Utilisation du CET

- ✓ L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET sous réserve des nécessités du service

Publication des actes administratifs

Madame Nadine ESCOT, Secrétaire Générale, rappelle que les actes pris par les communes, délibérations, décisions et arrêtés, entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants, bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- ✓ Soit par affichage
- ✓ Soit par publication sur papier
- ✓ Soit par publication sous forme électronique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de conserver la publication sur papier pour faciliter l'accès à l'information pour tous les administrés et de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Personnel Communal : Recrutement des contractuels pour les besoins temporaires et accroissement temporaire d'activité

Madame Nadine ESCOT, Secrétaire Générale, souligne qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les services périscolaires. Il est nécessaire d'avoir une personne supplémentaire pour assurer la surveillance et la sécurité des enfants, sans oublier aussi un renfort ponctuel pour l'entretien et le nettoyage des locaux, école et salle d'animation, durant les vacances scolaires. Cet agent, déjà présent dans les effectifs de la saison écoulée, assurera des fonctions d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures annualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le recrutement de cet agent contractuel.

Tarif des encarts publicitaires pour le bulletin communal 2022

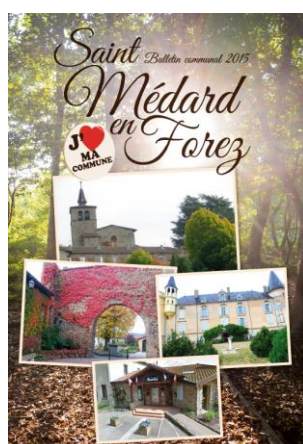
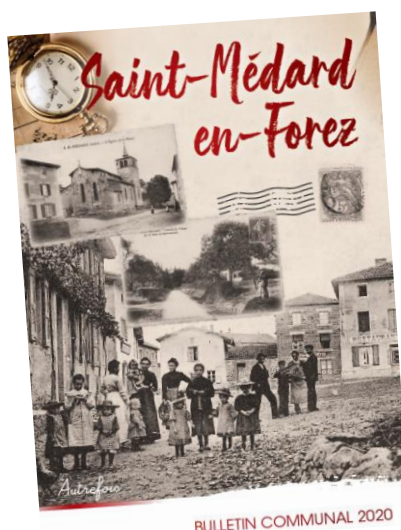
Madame Valérie DA FONTE, Première Adjointe, fait part aux conseillers du projet d'une nouvelle édition en décembre 2022 du bulletin annuel. Pour en diminuer le coût, il est décidé comme chaque année, de faire appel aux annonceurs. Il est donc nécessaire de définir le tarif des encarts publicitaires à l'intérieur du bulletin.

L'élue rappelle les tarifs en vigueur en 2021 et qu'aucune augmentation n'a été appliquée depuis de nombreuses années. Il est précisé que le coût du papier ne cesse d'augmenter, information donnée par l'imprimeur. Ce dernier ne peut pas établir de devis à ce jour, valable jusqu'à la fin d'année.

Aussi, au vu de ces éléments, il est proposé une augmentation de 10 euros sur chaque encart à savoir :

	De Saint-Médard	Extérieur au village
1/2 page	110 €	210 €
1/4 page	80 €	150 €
1/8 page	50 €	90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs des encarts publicitaires du Bulletin Communal.



Tarif des services périscolaires

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique qu'il convient de revoir le mode de fonctionnement pour le restaurant scolaire à la rentrée 2022/2023. En effet, le prestataire actuel, Newrest Restauration, à la suite des augmentations des matières premières, des fluides et du carburant, a envoyé des nouveaux tarifs applicables à la rentrée scolaire. Une très forte augmentation est prévue, les repas seront facturés 0.42 € TTC de plus qu'actuellement.

Aussi afin de comparer avec d'autres prestataires, une consultation a été organisée. C'est la société API Restauration, située à la Talaudière, qui a été retenue. Leur proposition intéressante permettrait de maintenir le tarif de 3.95 € TTC actuellement pratiqué aux familles.

Aussi, afin de prendre une décision collective et approuvée par plusieurs personnes, la société API a proposé à la municipalité de **venir visiter leurs cuisines et de rester pour le déjeuner**. C'est alors que 4 parents d'élèves dont deux élus ainsi que la secrétaire générale se sont rendus chez API. **A l'unanimité et à l'unisson, l'expérience a été totalement approuvée, repas de très bonne qualité avec des produits locaux, la plupart frais, bio et d'origine française, visite en toute transparence avec des personnes compétentes, humaines et professionnelles.**



Il est précisé que le mode de fonctionnement change quelque peu :

- ✚ **La livraison des repas sera froide**, un four sera mis à disposition par le prestataire et le personnel devra mettre en chauffe le repas à 11 heures.
- ✚ **Les réservations devront se faire avant 9 heures les mardis pour la semaine suivante.**
- ✚ **Une attention particulière est portée aux délais d'inscriptions. Il est primordial que celles-ci soient faites dans les temps, c'est-à-dire avant 9 heures les mardis pour la semaine suivante, et ce afin de connaître les effectifs pour passer les commandes au plus juste afin de limiter les pertes alimentaires.**
- ✚ **Un bilan sera fait aux vacances de la Toussaint, si les effectifs annoncés d'une semaine sur l'autre venaient à être de plus en plus variables, un nouveau tarif de 5 euros serait alors appliqué pour les repas réservés hors délai.**

Concernant les tarifs périscolaires, garderie du matin et du soir, les tarifs resteraient inchangés à savoir :

✚ Garderie du matin	1.00 €
✚ Garderie du soir	1.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer ces tarifs cantine et périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2022.



Questions diverses

Dotation Globale de Fonctionnement

Il a été fait un récapitulatif aux conseillers municipaux de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement de 2017 à 2022. Ce sont les dotations de l'état et d'un point de vue global, on enregistre une baisse de 30.5 % entre 2017 et 2022. Cette dotation est composée d'une dotation forfaitaire, d'une Dotation de Solidarité Rurale, DSR, et d'une dotation nationale de péréquation. Cette DSR est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Remplacement poste de Mme Christine DECAMP

Après de bons et loyaux services à la commune, Madame Christine DECAMP va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2022. La commune cherche d'ores et déjà un ou une remplaçant(e). C'est un poste de 16h par semaine dont l'activité principale est la responsabilité de la cantine. A cela s'ajoute la garderie du matin, du ménage le matin et du ménage pendant les petites et grandes vacances.

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste ou si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Tél : 04 77 94 05 21

Email : mairie@saintmedardenforez.fr

Rassemblement des Saint-Médard de France

Quelques photos sur l'Assemblée Générale des Saint-Médard de France qui s'est tenue le samedi 26 juin à Saint-Médard-de-Presque et où Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES était présent.

Saint-Médard-de-Presque est situé dans le nord-est du département du Lot en région Occitanie. Cette nouvelle rencontre a permis de visiter le Château de Castelnaud Bretenoux à Prudhomat et le parc animalier à Gramat.



**Prochain rassemblement aura lieu à Saint-Médard les 3 et 4 septembre 2022, le plus petit des Saint-Médard de France, dans le département de l'Indre (36).
Se faire connaître en mairie si vous souhaitez y participer.**

Nouveau défibrillateur sur la commune

Après la Halle des sports, c'est au tour du Centre Bourg d'être équipé d'un défibrillateur.

Selon le ministère chargé de la Santé, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premiers secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Partant de ce constat et parce que la vie d'une personne n'a pas de prix, Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES souhaite équiper chaque hameau de défibrillateur et faire suivre une formation aux agents, aux élus et pourquoi pas à des citoyens référents. Ainsi, chaque année, un investissement sera prévu pour équiper au fil de l'eau tous les hameaux à savoir La Chaux, Serre, Le Blanc, La Conche, Le Guillarme, Sagnelonge, Miraudon, Les Poètes, Les Sagnes.



Conteneurs enterrés

La CCFE développe progressivement la collecte de proximité et aménage des points de regroupement dans les Centre-Bourgs, avec des conteneurs enterrés, semi-enterrés ou aériens.

Actuellement sur la commune de Saint-Médard, deux modes de collectes coexistent sur le territoire. 15 % de la population est collectée en point d'apport collectif et 85 % de la population en porte-à-porte. Il convient alors de changer le mode de collecte pour l'ensemble des habitants encore collectés en porte-à-porte. La mise en œuvre de ce projet nécessite l'implantation de 8 nouveaux points et sera réalisée sur deux ans.

Cette année, des conteneurs enterrés vont voir le jour aux Sagnes, au Chemin des Roches, à la Chevillonnière sans oublier le rajout de deux conteneurs, Rue de Bellevue.

Conseiller numérique Maison France Service



Pour quoi ?

Concrètement, le conseiller numérique peut notamment aider les usagers à :



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc...)



Naviguer sur internet : outil de fonctionnement et de navigation web.



Envoyer, recevoir, gérer les courriels



Apprendre les bases du traitement de texte



Créer et gérer (stocker, ranger, partager) les contenus numériques

Pour qui ?

Tous les usagers qui en ont besoin, mais aussi associations, CCAS....

Il suffit de se faire connaître en mairie et des ateliers peuvent se faire en mairie, minimum 4 personnes et au maximum 8 :

Atelier 1 : Les bases de l'ordinateur (utiliser une souris d'ordinateur, un clavier, naviguer dans un environnement Windows)

Atelier 2 : Gérer son espace numérique (utiliser une boîte mail, transférer des fichiers...)

Atelier 3 : La bureautique (utiliser Word, Excel, Powerpoint)

Atelier 4 : L'e-administration (AMELI, La Poste, MSA, Assurance Retrait...)

Atelier 5 : Les réseaux sociaux

Atelier 6 : Les grands thèmes avec soirées ou après-midi conviviales... à voir selon les retours des ateliers.

Centre aéré

Le centre aéré, sous couvert de la MJC, aura lieu à Saint-Médard cette année et plus exactement à la Halle des sports.

Ainsi, pour des raisons de sécurité, le complexe de la Halle des sports sera privatisé du lundi 11 juillet au vendredi 5 août, de 7 heures à 19 heures par arrêté du Maire.

Les jeux, le City Stade, le terrain de foot et la Halle des sports seront exclusivement utilisés par le centre aéré durant cette période et sur la plage horaire indiquée.

Le site sera ouvert à tous à partir de 19 heures et les week-ends.

Merci à tous de votre compréhension.



INFOS COMMUNALES, ASSOCIATIVES & DIVERSES

Atelier « A vos pierres, prêts, sculptez ! »

Venez en famille découvrir l'univers de la sculpture sur pierre ! Après avoir observé des créations sculptées dans l'église de St-Médard, vous pourrez utiliser ciseaux, maillets et faire preuve de créativité pour réaliser votre sculpture.

Atelier proposé par « Le pays d'art et d'histoire du Forez ».

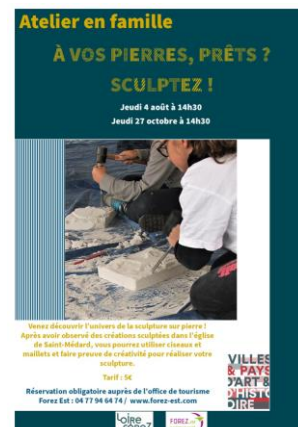
Rendez-vous devant l'église

Réservation obligatoire

Tél : 04 77 28 67 70

Site web (URL) : <https://www.visites-forez-est.com>

Mél : visites@forez-est.com



La Troupe de Théâtre « Quiproquo » , l'appel est lancé

En plus de favoriser l'empathie, l'intelligence émotionnelle et de réduire le stress, le théâtre est un véritable vecteur de cohésion. Il facilite les échanges dans la vie quotidienne.

Et nous avons la chance de pouvoir pratiquer cet art grâce à Yvette CHOLLET, professeur bénévole. Cela fait 25 ans qu'Yvette œuvre sur Saint-Médard-en-Forez pour le bonheur des enfants, adolescents et même adultes à une certaine époque.



Aujourd'hui, l'appel est lancé pour prendre le relais. La saison 2022/2023 serait un bon moyen de transmettre le flambeau et l'activité théâtre, sous le couvert de la MJC, pourrait perdurer dans notre village.

Cette annonce est ouverte à toute personne, désireuse de transmettre sa passion pour le théâtre aux enfants, adolescents voire même adultes, de s'épanouir personnellement et se divertir, bref de vivre une belle expérience collective.

Pour tout renseignement complémentaire contactez Yvette CHOLLET, au 09 81 21 27 91 ou cholletyvette@gmail.com.

La boule de Saint-Médard

L'association organise **une sortie en car le samedi 8 octobre 2022** pour la descente de l'Estive dans le Vieux Annecy.

Départ prévu à 7 heures de la Halle des Sports pour un retour vers 19, 20 heures.

Le coût du voyage est de 25 euros par personne et pour le repas, chacun est libre, soit d'apporter son panier soit d'aller au restaurant. A noter que ce jour-là, il y a beaucoup de monde donc le service risque d'être long. A noter pour le panier, prévoir quelque chose de facilement transportable et pratique car il sera à porter toute la journée, le car sera stationné à l'extérieur de la ville.



Pour plus d'informations et pour s'inscrire, contactez Daniel BRUSQ au 06 40 42 30 34
Date limite d'inscription le 25 septembre.

Nouveau à Saint-Médard-en-Forez : Camion pizzas tous les dimanches à 18 heures

PIZZAS LA STRATA
06 69 47 13 55



RETROUVEZ NOUS LES SOIRS A PARTIR DE 18H
A AVEZÈUX PLACE DU BOURG, LES MARDIS ET VENDREDIS / A L'ÉTRAT FACE À L'ÉGLISE, LES SAMEDIS
A SAINT-MÉDARD-EN-FOREZ PLACE DE L'ÉGLISE, LES DIMANCHES



Une nouvelle naissance au clocher de l'Église



Une photo de
l'effraie, c'est
chouette !!!

ATTENTION arnaque en porte à porte concernant les poubelles

Des individus se rendent chez les particuliers au nom de la collectivité afin de pucer les poubelles au tarif de 10€ sous prétexte d'intervenir sur les bacs Ordures Ménagères.

CECI EST UNE ARNAQUE !

Pour le moment, ils ont essentiellement été signalés sur Feurs, mais restez vigilants dans les autres communes.



Fermeture de la mairie pendant l'été

**Nous vous souhaitons un bel été à tous, prenez soin de vous !
La mairie sera fermée les samedis 9 et 23 juillet, 6 et 13 août.**



Une fête des voisins réussie au Hameau de la Chevillonnière

Merci à Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, pour sa présence ce soir-là !



Le petit écho de la Com'

Le défilé du 14 Juillet sur les Champs Elysées, un moment unique pour Camille...

Camille, 22 ans, jeune femme du village a la joie de préparer sa participation au défilé du 14 juillet dans le cadre de ses études à l'école de gendarmerie de Dijon. Rencontre avec cette San-Miardère, à quelques jours de l'évènement.

Dans quel état d'esprit es-tu ? Peux-tu nous expliquer les journées qui t'attendent jusqu'au défilé ?

« Il y a c'est sûr un peu de pression mais je suis très heureuse et fière de représenter les sous-officiers de la gendarmerie dans le plus beau défilé de France. Nous faisons beaucoup d'entraînements, environ 2 par jour à l'école et nous nous rendons à Beynes près de Paris à partir du 8 juillet pour réaliser des entraînements avec les autres sections. Durant ces entraînements nous travaillons sur notre positionnement au sein de la troupe, nos alignements et le balancement de nos bras. Nous veillons aussi à caler nos pas sur le tempo de la musique afin de faire un bloc unique et parfait le jour J ».

Peux-tu nous retracer ton parcours depuis ta scolarité à l'école du village ?

« J'ai fait toute ma primaire à l'école de Saint-Médard-en-Forez puis je suis partie au collège Jacques Brel et au Lycée des Horizons à Chazelles-sur-Lyon où j'ai obtenu un bac S. J'ai continué les études supérieures en réalisant une licence de biologie en comportement animal à Saint-Étienne avant de passer le concours de sous-officier de la gendarmerie. Je suis actuellement en fin de formation à l'école de gendarmerie de Dijon. Et j'attends mon affectation en brigade ».

Qu'est-ce qu'une journée type d'un élève gendarme ?

« La journée commence plutôt tôt avec un réveil à 5h30, après avoir fait les TIG (Ménage des parties communes et des chambres), nous déjeunons puis nous partons en cours de 8h à 12h et de 14h à 18h. L'année est partagée en deux parties, une première partie "verte" où nous apprenons les rudiments de la militarité et une deuxième partie "bleue" où nous développons les spécificités propres au corps de la gendarmerie. Les cours sont très variés, nous faisons de la théorie, de la pratique, de la technique, beaucoup de sport, du tir... Ensuite nous sommes en études de 19h à 20h30. Pour finir, 22h30 c'est l'extinction des feux ! ».

Ta famille doit être fière de toi, comment est née cette « vocation » ?

« J'ai toujours eu ce métier en tête. Les valeurs de l'institution m'inspirent beaucoup et j'aimerais les transmettre. Je veux faire un métier qui me permette d'aider la population, de défendre notre pays et d'assurer la sécurité publique. Bien que ça ne soit pas un métier facile, il est passionnant et c'est ce que je recherchais pour ma vie professionnelle ».

Que te disait ton grand-père Maurice qui est décédé récemment (pour qui nous avons une pensée à travers cet article) ?

« Je pense qu'il était fier de mon choix d'entrer dans cette belle institution et je vais tout faire pour qu'il le reste. Je regardais toujours le défilé du 14 juillet avec lui et il me disait chaque année : "t'imagines quand ça sera toi qui défilera, je te regarderai à la télé". Si j'ai vraiment l'occasion de défiler, j'aurais une pensée toute particulière pour lui en descendant l'avenue des Champs Elysées. Pour ma part, mon défilé lui sera dédié ».

Où te vois-tu dans 5 ou 10 ans ?

« Au niveau personnel, j'aimerais fonder ma famille avec mon conjoint que j'ai d'ailleurs rencontré grâce à la gendarmerie et que l'on puisse réaliser nos projets communs. Au niveau professionnel, ce qui est bien avec la gendarmerie c'est qu'il y a d'énormes possibilités d'évolution de carrière et qu'il y a beaucoup de spécialités représentées. Alors j'espère pouvoir évoluer dans le métier et pourquoi pas passer l'OPJ (officier de police judiciaire) afin d'être TIC (Technicien en Intervention Criminelle) ou d'intégrer une brigade de recherche ».

Belle carrière à toi Camille !

Et rendez-vous le 14 juillet derrière nos écrans, pour apercevoir la 4e Compagnie représentée par 85 gendarmes défilant au pas sur les pavés parisiens.

Propos recueillis par Claudine FARGIER

